

## EDITORIAL :



Chères amies, Chers amis,

L'année 2011 se termine dans un climat économique morose et avec de nouvelles menaces qui planent sur notre avenir.

2011 aura été marqué par une pression environnementale et économique de plus en plus forte sur nos circuits, mais sans toutefois affecter notablement nos activités, ni les résultats de nos sociétés.

Seul le Circuit de Charade aura connu des perturbations importantes, aggravées par une condamnation inexplicable pour nuisances sonores excessives, mais l'activité devrait reprendre sur de nouvelles bases plus saines dès le début de 2012. Nous espérons tous que ce véritable monument des sports mécaniques soit définitivement sauvé.

Il n'en aura pas été de même pour l'activité de nos 2 grands constructeurs nationaux qui ont été soumis à rude épreuve en 2011, avec une chute du marché européen, une très forte pression concurrentielle, et un avenir plus qu'incertain qui s'est traduit par des cours de bourse en forte chute, atteignant un niveau inquiétant en fin d'année.

Heureusement pour nous, les sports automobile et motocycliste se portent plutôt bien, avec de nombreux titres mondiaux et, cerise sur le gâteau, l'annonce récente que 3 pilotes français participeront au Championnat du Monde de Formule 1 en 2012.

Tout cela nous appelle cependant à être de plus en plus vigilant et réactif.

Et face à cette situation économique inquiétante, notre Syndicat vient de se réorganiser pour répondre plus efficacement à vos préoccupations, avec des groupements spécialisés qui couvrent maintenant tous les domaines de nos activités, une représentation plus forte auprès des Pouvoirs Publics et une communication renforcée à partir de 2012.

Nous comptons sur vous pour nous aider dans notre tâche difficile et restons mobilisés pour répondre à vos attentes.

Toute l'équipe du Conseil d'Administration du Syndicat se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2012

**Jean-Pierre MOUGIN**  
Président

## NEWSLETTER N°3 et 1<sup>ÈRE</sup> DE L'ANNÉE 2012 :

Dans son édito, Le Président Jean-Pierre MOUGIN vous informe de sa volonté de réorganiser notre syndicat et de renforcer sa communication.

J'ai représenté, en ma qualité de Manager Général pendant 2 ans, le Circuit de Charade au sein du Syndicat. Dès l'arrivée du nouveau Président, n'étant plus sur les mêmes perspectives d'avenir et de développement, j'ai abandonné mes fonctions au sein du Circuit.

Chef d'Entreprise dans l'animation promotionnelle et plus particulièrement sportive, et dans la communication événementielle depuis plus de 35 ans, puis dans la formation en entreprise, j'ai souhaité apporter mes compétences au Syndicat.

Jean-Pierre MOUGIN et le Conseil d'Administration du Syndicat ont accepté que je prenne en charge la mission de communication interne et externe du Syndicat aux côtés de François RINALDI, Secrétaire du Syndicat. Très prochainement nous vous adresserons nos souhaits et nos objectifs en matière d'échanges d'informations et de relations pour qu'ensemble nous fassions de la Newsletter et du Site Internet de véritables outils et vecteurs de communication professionnels.

Rapidement, vous recevrez le plan de communication interne entre nos adhérents et le plan de communication externe en direction des Fédérations, des Ministères, des Préfectures, des Agences Régionales de Santé, des Directeurs de Communication, de Marketing et Commerciaux des grandes Entreprises (Constructeurs automobiles, manufacturiers, équipementiers,...)

Avec vous, nous pourrions alimenter des modules ou des rubriques qui pourront aider tous les autres responsables de Circuits.

Un des axes fondamentaux du développement de nos activités, en cette période, c'est aussi de pouvoir profiter de l'expérience et des « bonnes pratiques » des autres gestionnaires. Partager les réussites, les difficultés et les solutions possibles, informer sur nos activités, sur nos événements et sur les évolutions de nos structures, autant de sujets qui devront enrichir ces moyens de communication. Meilleurs vœux de réussite pour 2012.



**Marc LCHAT**  
Chargé de communication.

## DOSSIER DU MOIS : LA LOI SUR L'EAU

*La loi sur l'eau commence à poser de sérieux problèmes à certains circuits, en cas de travaux.*

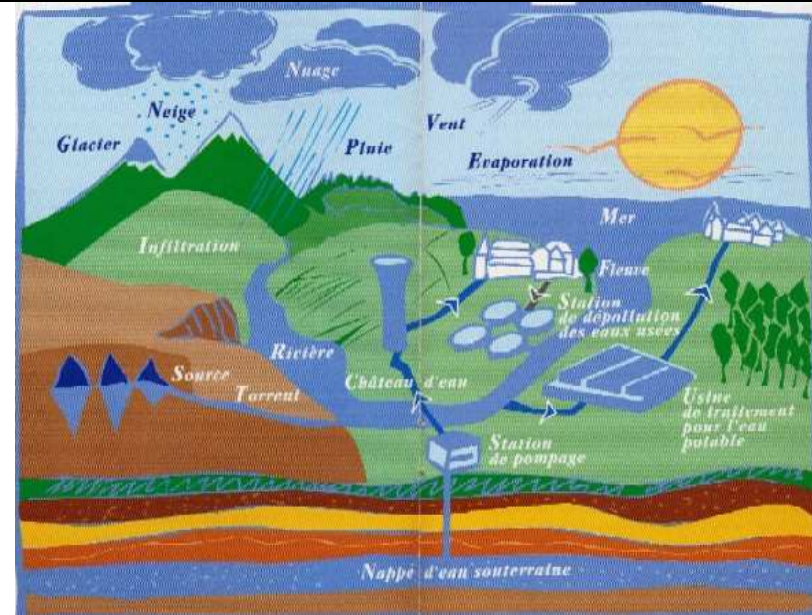
Les articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement posent le principe de l'unicité de la ressource en eau. Mais aussi de sa gestion équilibrée dont l'objet est d'assurer la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, la protection et la restauration de la qualité des eaux, le développement dans le respect des équilibres naturels, la protection qualitative, la valorisation et la répartition de la ressource de manière à satisfaire, ou à concilier les exigences liées à la présence humaine et aux activités économiques ou de loisirs. Consacrant ainsi la nécessité d'une approche globale de l'eau et des milieux aquatiques, ces articles définissent les outils fondamentaux de la gestion équilibrée de la ressource.

Les articles R 214-2 à R 214-5 du Code de l'Environnement déterminent le champ d'application des procédures d'autorisation ou de déclaration. Puis, les articles R 214-6 à R 214-56 précisent les dispositions applicables soumises à autorisation ou à déclaration (prévues aux articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement).

L'article R 214-1 du Code de l'Environnement est composé de rubriques regroupées par titre qui définissent les opérations soumises à réglementation individuelle, parfois selon le type même d'activité, le plus souvent selon le type d'effet qu'elles engendrent sur la ressource et les milieux aquatiques et les seuils de déclenchement des régimes de déclaration et d'autorisation selon la gravité de ces effets.

En application des articles R 214-1 à R 214-56 du Code de l'Environnement, **un projet de création, d'aménagement ou de modification de circuit peut être soumis à une procédure administrative préalable à la réalisation des travaux au titre de plusieurs rubriques** : rejets d'eaux pluviales, franchissements de cours d'eau, remblaiement de zones humides, etc... Nous vous conseillons, avant tout projet, de prendre contact auprès du responsable « eaux » à la DDT de votre département.

**Olivier GUEDON**  
**CERAM Mortefontaine**



**Plan d'eau au Circuit du Castellet Paul Ricard**



## ZOOM SUR UN CIRCUIT : LE CIRCUIT DE MONTAGNE DE CHARADE

### CHARADE, C'EST REPARTI POUR UN TOUR !!... ??

C'est sur ce titre, que la veille de Noël, le quotidien La Montagne, annonçait que le mythique Circuit de Charade allait être, pendant un an, géré directement par le Conseil Général du Puy de Dôme, propriétaire du site.

En 2000, le Circuit a été « fermé » à la circulation routière, et après des investissements importants, le Conseil Général a confié la gestion à une SAEML au capital en majorité public et privé, assorti d'un bail emphytéotique très contraignant, et des riverains, déjà à l'époque, vindicatifs et virulents.

Pendant 6 ans, la SAEML a vécu au-dessus de ses moyens avec un fort déficit à la clé. Depuis 2007, l'équilibre financier a été rétabli et en 2009 et 2010, grâce à un projet de développement et un business-plan élaboré, des résultats bénéficiaires importants en très forte augmentation (+1525% en 2009) ont permis un début de recapitalisation uniquement par ses fonds propres.

Début 2011, le Conseiller Général candidat du canton annonçait à ses « électeurs riverains » qu'il souhaitait se porter à la Présidence de la SAEML afin « de la dissoudre et de passer la gestion du Circuit en régie directe du Conseil Général ». Il est désigné par le Conseil Général Président de la SAEML en Juin 2011.

Suite à un arrêté municipal totalement « surréaliste » imposant une limite sonore à 55 dBa en bordure de piste, la SAEML perd un procès contre les riverains pour nuisances sonores. Elle est condamnée à leur verser plus de 100 000 €, le Président ayant refusé de faire appel de ce procès, ainsi que pour celui d'un licenciement (plus de 90.000 €).

Par ailleurs, le renouvellement de l'homologation du Circuit a imposé des investissements importants que la SAEML et le Conseil Général ont financés. Malgré une gestion saine et de très bons résultats en 2009 et 2010, acculée, la SAEML s'est retrouvée en très grande difficulté de trésorerie.

Les objectifs du Président de la SAEML et du Manager Général, n'étant plus compatibles, ils se séparent. Un nouveau directeur est nommé.

Et le 22 Décembre 2011, la SAEML a été officiellement dissoute. Le Président et le nouveau Directeur ont démissionné. L'Ecole de Pilotage de Charade, structure indépendante locataire a déposé son bilan fin Décembre.

A partir de Janvier 2012, une nouvelle gestion a été mise en place. Jean Egal, ex-Président de l'ASAC Auvergne a été désigné, pour un an, « Chargé de Mission auprès du Président du Conseil Général pour bâtir un projet rendant à nouveau le Circuit autonome... ». Le Circuit est repris, avec les employés de la SAEML, en régie directe, par le Conseil Général du Puy de Dôme, et le Circuit devra subir une nouvelle homologation.

Quel avenir, quels investissements, quel projet et quelles recettes envisagées... ?

Pour l'instant, apparaît une totale incertitude eu égard aux contraintes très importantes de la note de tranquillité publique liée à l'homologation qui impose 90 dBA en statique aux véhicules avant d'entrer en piste (exit Véhicules historiques – Porsche – Ferrari) et au jugement du Tribunal qui impose une limite de 55 dBA d'intensité sonore chez les riverains. Toutefois, les relevés qui ont été réalisés par les sonomètres installés en bord de piste et au droit des habitations depuis le mois de Juin laissent présager une issue favorable à ces contraintes, mais encore faut-il qu'une autre procédure puisse casser le jugement précédent. C'est ce que l'Association de défense « Agissons pour Charade » forte de plus de 1000 membres, le propriétaire de l'ex-Ecole de Pilotage et d'autres organismes souhaite en engageant une action en tierce opposition. La FFSA a donné à l'ASACA un accord de principe, sans l'avoir acté officiellement pour l'instant, pour rejoindre cette action.

Cette démarche aura un coût non négligeable, mais c'est la seule qui peut permettre de préserver les autres circuits et de sauver le Circuit de Charade.

En effet, tous les circuits risquent une grave menace causée par la jurisprudence du jugement de ce procès. On parle déjà de velléités de riverains contre certains circuits.

Le SN CACEIPA, par son objet et ses missions a bien entendu la possibilité d'aider à la "reconstruction" du Circuit de Charade, notamment à travers ses actions auprès de la CNECV et du Conseil National du Bruit, mais il appartient aussi au Circuit d'établir un dialogue positif et constructif avec les riverains qui disent aujourd'hui "qu'ils possèdent un pactole et qu'ils seront encore plus déterminés...".

**Charade, c'est reparti pour un tour... ! Mais pour quel tour...ou pour quels tours... ? Ayons confiance....Gardons ESPOIR...**